



UFC-QUE CHOISIR  
233 boulevard Voltaire  
75555 PARIS CEDEX 11  
Tel : 01.43.48.55.48  
Fax : 01.43.48.44.35  
[www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org)

Paris, le 25 août 2016

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Test fournitures scolaires : Des substances indésirables plein le cartable !

A quelques jours de la rentrée des classes, l'UFC-Que Choisir publie les résultats affligeants d'un test en laboratoire portant sur les substances indésirables dans les fournitures scolaires. Sur la base de ce constat, l'association demande le retrait d'un produit non conforme et qu'il soit mis fin au plus vite à l'absence aberrante de réglementation spécifique pour ces produits au niveau national ou européen.

L'UFC-Que Choisir a recherché la présence de perturbateurs endocriniens, de composés cancérigènes, toxiques ou allergisants dans 52 articles de fournitures scolaires couramment trouvés dans le cartable des écoliers : stylos billes, cartouches d'encre, crayons de papier et de couleurs, marqueurs effaçables, colles en stick et à paillettes, stylos et feutres parfumés ... et le bulletin de notes est loin d'être brillant !

- **Plus d'un tiers des produits au piquet !** Sur 52 produits testés, 19 d'entre eux, soit plus du tiers de l'échantillon, sont à éviter et contiennent un triste florilège de substances indésirables : des phtalates perturbateurs endocriniens dans des crayons de couleur et dans des crayons de papier, du formaldéhyde irritant dans un stick de colle. Quant aux encres, on peut y trouver selon le cas des impuretés cancérigènes, des conservateurs ou des parfums allergisants. Les grandes marques ne sont pas une garantie d'innocuité. Au rayon des stylos et feutres parfumés par exemple, c'est un produit 'Bic'<sup>1</sup> qui contient le plus d'allergènes et pour les cartouches d'encre, c'est chez 'Waterman' et 'Paper Mate'<sup>2</sup> que nous avons trouvé les teneurs les plus élevées en méthylisothiazolinone, un conservateur particulièrement allergisant. A l'inverse, certains articles bon marché des marques de distributeurs (MDD) sont plusieurs fois au tableau d'honneur avec 'Auchan' (stylos billes noirs corps transparents, rollers effaçables noirs et crayons de couleurs), 'Carrefour' (crayons de papier 1<sup>er</sup> prix) et Intermarché (bâton de colles). Pour autant, toutes les MDD ne se valent pas : ainsi les produits à la marque 'Esquisse' de chez 'Leclerc' reçoivent le bonnet d'âne à quatre reprises

---

<sup>1</sup> Stylo bille 'Bic cristal pocket scents'

<sup>2</sup> Cartouches d'encre 'Waterman' internationales bleu sérénité et 'Paper Mate – Reynolds' standard bleues

(pour les crayons de papier, les crayons de couleur, les stylos-billes noirs corps transparents et les colles en stick) !

- **Les enfants, une population particulièrement vulnérable** : ces produits d'apparence anodine sont en réalité autant de portes d'entrées dans l'organisme. Les substances nocives peuvent ainsi être ingérées lorsque les enfants mordillent les stylos et les crayons, ou passer à travers leur peau lorsque ceux-ci se tâchent les doigts avec de l'encre ou de la colle. Il faut rappeler que des expositions aux perturbateurs endocriniens à un stade précoce du développement des enfants amplifient grandement les risques d'impact. Quant aux allergènes, une sensibilisation répétée tout au long de la vie scolaire par le biais d'un grand nombre de produits accroît d'autant le risque de déclenchement d'allergies. Ces risques sont d'autant plus inadmissibles que certains produits qui bénéficient d'un marketing ciblé sur les plus jeunes (colle à paillettes, feutres et stylos parfumés), sont sans utilité réelle et donc exposent inutilement les enfants à ces substances.
- **Zéro pointé pour le législateur** : Pourtant, mis à part les feutres parfumés "*Giotto Turbo scents*" contenant des allergènes interdits, aucun des produits testé n'est en infraction car ils bénéficient d'une situation réglementaire aussi vague que laxiste. En l'absence d'une réglementation spécifique pour les fournitures scolaires, comme il en existe pour les jouets ou les tétines, les fabricants peuvent se prévaloir du cadre réglementaire qui les arrange le plus. Ainsi, alors que la réglementation applicable aux jouets limite fortement les parfums allergisants dans les feutres<sup>3</sup>, les stylos ne relèvent d'aucune obligation précise et peuvent en toute légalité contenir des doses très largement supérieures. Nous avons ainsi relevé dans le stylo '*Bic cristal pocket scents*'<sup>4</sup> plus de 10 000 ppm de benzyl alcool (un allergène) soit 100 fois plus que les teneurs autorisées pour les feutres !

Au vu de ces éléments, l'UFC-Que Choisir :

- Demande à la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), le retrait immédiat des feutres parfumés '*Giotto Turbo scents*' du fait de leur non-conformité à la réglementation actuelle,
- Presse Martine PINVILLE, Ministre de la Consommation, ainsi que la Commission Européenne de renforcer la réglementation communautaire en définissant des obligations applicables aux fournitures scolaires prenant en compte la sensibilité des jeunes consommateurs,
- Dans cette attente, recommande aux parents de préférer les articles les moins à risques et déconseille l'achat des feutres ou stylos parfumés et colles à paillettes.

---

<sup>3</sup> Les feutres relèvent des dispositions de la directive Jouets, d'après le Document d'orientation n°15 du 9 octobre 2012 de la Commission Européenne sur l'application de la directive relative à la sécurité des jouets – Articles de coloriage et de peinture, articles d'écriture ou de dessin et articles de papeterie.

<sup>4</sup> Le fabricant déclare que ce produit n'est plus proposé dans son catalogue 2016, cependant cette référence est toujours en rayon au 22/8/2016.